

L'Académie nationale de Paris vient de voter une médaille d'or de première classe en faveur de M. Charles Leroux, d'Hangest-sur-Somme, auteur d'un *Traité pratique de la filature de laine*.

Nous avons déjà rendu compte de cet ouvrage que nous recommandons de nouveau aux hommes de la spécialité.

Jusqu'à présent, dans les villes qui possèdent des écoles de beaux-arts, les administrations communales ont pourvu à la nomination des directeurs de ces écoles. Ce système n'était pas sans inconvénient. Les administrations communales peuvent être composées d'excellents administrateurs parfaitement étrangers aux beaux-arts, et qui peuvent compromettre l'avenir des élèves par des choix inintelligents, guidés par l'esprit de clocher. M. le ministre d'Etat a pensé que le pouvoir central, siégeant au milieu du grand foyer artistique de la France, Paris, était plus apte à faire choix d'hommes réellement capables de former de bons élèves.

C'est en vertu de ce nouveau principe qu'il vient de pourvoir à la nomination du directeur de l'école de Lyon. — C'est M. Aligny qu'il a choisi pour le mettre à la tête de cette école importante.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, le service des paquebots de la compagnie du South-Eastern-Railway, entre Calais et Douvres est supprimé.

En conséquence, les trains n<sup>os</sup> 3 et 41, partant de Paris à 6 heures 15 minutes, et 8 heures du matin pour Calais, n'auront plus de bateau en correspondance.

Le train n<sup>o</sup> 38, partant de Calais à 2 heures, n'aura plus également de bateau en correspondance.

**Douanes.**

Nous croyons savoir que d'ici à peu de temps les directions des contributions indirectes qui se trouvaient confondues, depuis quelques années, dans les directions des douanes, seront rétablies.

L'expérience a démontré que le régime actuel a des inconvénients auxquels M. le ministre des finances veut remédier.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.**

Bulletin de la séance du 3 février 1861.

Sommes versées par 171 déposants dont 25 nouveaux fr. 13,860  
43 demandes en remboursement. 7,220 17

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Grimonprez-Bossut et J.-B. Dujardin, directeurs.

**ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX**

Du 29 janvier au 4 février 1861 inclus.

**NAISSANCES.**

28 garçons, 12 filles.

**MARIAGES.**

Du 4 février. — Entre Isidore-Joseph Corbeau, fleur., et Alphonse-Joseph Cornil, journalier. — Auguste-Bernard Verhé, tisserand, et Julie-Antoinette Notteboom, journalière. — Josse-Jean Degeyter, tisserand, et Anne Deruyver, tisserande. — Pierre-Jean Uyttendaele, tisserand, et Rosalie Lampe, journalière. — Auguste-Abel Dessauvages, trieur de laines, et Emérance Bilot, bobineuse. — Louis-Bertin Mille, employé de commerce, et Céline-Uranie Florin, modiste. — Jean-Louis-Joseph Wille, principal clerc de notaire, et Marie-Augustine Ratel, sans profession.

**DÉCÈS.**

Du 29 janvier. — Louis-Adrien Lecerf, 77 ans, journalier, veuf de Marguerite-Joseph Farine, Hospice.

Du 30. — Pauline-Marie Dutilleul, 48 ans, journalière, célibataire, rue de l'Alouette. — Marie-Angélique Dal, 59 ans, ménagère, veuve d'Adrien-Fidèle Liagre, trieur Saint-Joseph. — Louis-François Florin, 53 ans, fabricant de cylindres, époux de Pauline-Rose Lotar, rue du Collège. — Jean-Baptiste Lobelle, 60 ans, tisserand, veuf de Florentine Lejeune, rue du Pays. — Henri-Joseph Crave, 31 ans, journalier, époux de Catherine Lerouge, Hôpital. — Hortense Batters, 34 ans, ménagère, épouse de Michel Rousseaux, rue de l'Hospice. — Adolphe Rose, 17 ans 1/2, tisserand, célibataire, Hôpital.

Du 1<sup>er</sup> février. — Ferdinand Cochetoux, 77 ans, journalier, célibataire, Hôpital. — Victor-Frédéric Dhooge, 20 ans, journalier, célibataire, rue Saint-Laurent.

Du 3. — Virginie Duhamel, 45 ans, rue Saint-Antoine.  
Plus 9 garçons et 13 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

**DÉPARTEMENT DU NORD, ARRONDISSEMENT DE LILLE.**

Extrait du jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 7 novembre 1860,

A la charge de Jean-Baptiste VANDENBOSSCHE, âgé de 39 ans, marié, sans enfants, né à Ursele (Belgique), marchand de lait battu à Dottignies (Belgique), convaincu d'avoir, le 16 juillet 1860, à Roubaix, mis en vente quatre tonneaux de lait battu mêlé de 52 pour 100 d'eau, au-delà des 20 pour 100 tolérés pour la préparation du beurre;

Qu'il y a des circonstances atténuantes; Vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1834, 423, 463 du Code pénal;

Le tribunal le condamne par défaut à un emprisonnement de 6 jours, par corps à une amende de 50 francs et aux frais;

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait, au nombre de vingt-cinq exemplaires, et qu'il sera affiché dans la ville de Roubaix, et qu'il sera inséré, aussi par extrait, dans le journal qui se publie à Roubaix.

Le tout aux frais du condamné.

Le jugement a été signifié au parquet de M. le procureur impérial, le 17 novembre 1860.

Vu au parquet.  
Le procureur impérial, Certifié,  
E. CHEVALIER. LUTUN.  
2342

**Le coton en Angleterre et en France.**

Pendant l'année 1860, les importations de coton, en Angleterre, se sont élevées à 3,363,685 balles, dont 2,580,980 proviennent des États-Unis, 103,084 du Brésil, 110,009 d'Égypte, et 572,612 balles de provenances diverses; en 1850 les importations n'ont été que de 1,748,137 balles; l'Amérique elle seule a fourni 1,182,970 balles.

Les débouchés de cette masse de cotons ont eu lieu de la manière suivante en 1860: Exportation 608,450, consommation 2,633,245 balles, soit 62,340 balles par semaine; le stock, au 24 décembre, était de 594,310 balles.

Pendant la même année, les arrivages de cotons en France se sont élevés à 684,594 balles, soit 2,682,091 balles de moins que dans la Grande-Bretagne, c'est-à-dire 5 fois de moins; en 1850 les importations n'étaient arrivées qu'à 387,475 balles, et en 1840 à 466,318.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.**

**PROGRAMME DES PRIX**

PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Pour être décernés dans la séance solennelle du 17 décembre 1861.

Sciences pures et appliquées à l'industrie et à l'agriculture. Histoire, littérature, beaux-arts.

La Société décernera des MÉDAILLES, D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT ou de BRONZE, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés sur les sujets dont l'énoncé va suivre :

**I. — Sciences physiques.**

1<sup>o</sup> Étudier sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques les diverses espèces de houille du Nord de la France.  
2<sup>o</sup> Faire l'histoire de l'aréomètre, comprenant la construction et l'emploi des aréomètres. Signaler les inconvénients résultants de la multiplicité et de l'incertitude des divers aréomètres, pèse-sirop, pèse-mélasse, pèse-acide, pèse-légume, alcoolmètre, densimètre, etc., employés dans les diverses industries, surtout dans les distilleries et les sucreries; faire comprendre les avantages, soit de créer officiellement un seul aréomètre-type, commun à tous les liquides soit de faire obligatoirement poinçonner les aréomètres en usage par le vérificateur des poids et mesures.

**II. — Sciences appliquées à l'industrie.**

1<sup>o</sup> Construire un manomètre assez sensible pour donner des indications exactes de la tension de la vapeur dans les cylindres de machines à vapeur, depuis le commencement jusqu'à la fin de la course du piston; ou apporter à l'indicateur de Watt un perfectionnement qui en rende l'emploi plus facile et plus général.  
2<sup>o</sup> Étudier les meilleures dispositions à adopter dans les filatures afin de prévenir les accidents qu'engendrent les moteurs mécaniques et les divers organes de transmission.  
3<sup>o</sup> Faire des expériences dynamométriques sur toutes les machines qui composent une filature de coton ou de lin, à l'exception du moteur. Le mémoire devra contenir le dessin et la description du dynamomètre employé, ainsi qu'une spécification détaillée des machines essayées et de leur produit en quantité et en qualité, le nom des constructeurs et tous les autres renseignements nécessaires pour rendre les expériences comparables entre elles et avec celles qui pourraient être faites ultérieurement.  
4<sup>o</sup> Construire un compteur à vapeur, ou appareil mesurant la quantité et la pression de la vapeur qui passe par un tuyau communiquant avec un générateur.  
5<sup>o</sup> Rechercher les circonstances qui influent sur le degré de sécheresse de la vapeur produite dans un générateur, et trouver un moyen pratique d'arrêter l'eau entraînée.  
6<sup>o</sup> Rechercher un procédé pratique propre à utiliser les gaz qui se dégagent dans la fabrication de l'acide sulfurique et du sulfate de soude.  
7<sup>o</sup> Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique, à l'aide de la betterave en nature.

**III. — Sciences médicales. — Hygiène.**

1<sup>o</sup> Une médaille d'or sera décernée à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante : Du traitement du croup ou angine laryngée diphthérique. — Sans rien imposer aux concurrents, la Société désire voir adopter l'ordre suivant :  
1<sup>o</sup> Traitement à diriger contre l'état local.  
2<sup>o</sup> Traitement à diriger contre l'état général.  
3<sup>o</sup> Examen spécial du degré d'efficacité de la trachéotomie.  
Les assertions contenues dans les mémoires envoyés devront s'appuyer sur des statistiques authentiques et dont on indiquera soigneusement les sources.

**2<sup>o</sup> Questions relatives à l'agrandissement de Lille :**

Rechercher quels sont les avantages et les inconvénients :

- 1<sup>o</sup> Des rues droites ou sinueuses, larges ou étroites, longues ou courtes;
  - 2<sup>o</sup> Des différentes orientations des rues;
  - 3<sup>o</sup> De l'uniformité ou de la variété dans la forme et l'aspect extérieur des maisons d'une même rue;
  - 4<sup>o</sup> Des passages, qu'ils soient couverts ou non d'un vitrage;
  - 5<sup>o</sup> Des trottoirs en larges dalles, en pavés semblables à ceux des rues, en pavés égarés, en asphalte, etc.;
  - 6<sup>o</sup> Des canaux ouverts ou couverts;
  - 7<sup>o</sup> Des bouches d'égoûts dites hermétiques ou ouvertes;
- De la dissémination sur divers points de la ville, ou de la réunion au pourtour d'une grande place centrale des édifices publics, tels que la mairie, la préfecture, le quartier-général, le beffroi, le théâtre, le palais-de-justice, la salle des concerts, etc.  
9<sup>o</sup> Des constructions en saillie telles que les urinoirs, les étalages, les balcons, les enseignes, les pots de fleurs, etc.  
La largeur d'une rue étant donnée, on demande :  
1<sup>o</sup> A quelle hauteur faut-il limiter la faite des maisons?  
2<sup>o</sup> Quelle portion de cette largeur convient-il d'accorder à la circulation des voitures, ou, ce qui revient au même, quelle portion de cette largeur faut-il réserver aux trottoirs pour la circulation des piétons?  
Le concurrent discutera les avantages et les inconvénients avec un soin égal, surtout pour ce qui se rattache à la salubrité publique, motif principal du concours.

**IV. — Agriculture.**

1<sup>o</sup> Faire l'analyse comparative de toutes les espèces de calcaire qu'on utilise dans le Nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires.  
2<sup>o</sup> Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant pour chaque nature de terre, les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage et du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

**V. — Histoire.**

1<sup>o</sup> Biographie du botaniste Mathias DE LOBEL.  
2<sup>o</sup> Histoire d'une commune rurale du département du Nord.  
3<sup>o</sup> Exposer l'histoire de l'incorporation à la France des provinces qui ont formé le département du Nord et les résultats de cette incorporation en ce qui concerne les mœurs, les arts, le commerce, l'industrie et l'agriculture.  
4<sup>o</sup> Histoire de l'origine et du développement de l'imprimerie à Lille, jusqu'à nos jours.  
5<sup>o</sup> Eloge de Bartholomée MASUREL, fondateur du mont-de-piété gratuit de Lille.

**VI. — Philosophie. — Économie sociale.**

1<sup>o</sup> Déterminer avec précision les caractères de l'analyse et de la synthèse; les signaler dans les principales applications de ces deux méthodes aux sciences exactes, aux sciences naturelles et aux sciences morales.  
2<sup>o</sup> Études sur la coutume de Lille. Comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux codes qui nous régissent actuellement.  
3<sup>o</sup> Études biographiques sur les *Juriconsultes lillois* et en particulier sur PATOT, commentateur de la coutume. Examen critique de leurs ouvrages.  
4<sup>o</sup> Coup-d'œil sur les sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*), qui existaient antérieurement à 1789. De leur organisation et de leurs résultats.  
5<sup>o</sup> De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

**VII. — Littérature.**

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable; le sujet est laissé au choix des concurrents.  
La Société met en outre au concours la question suivante :  
Indiquer, dans le dialecte populaire du nord de la France, les mots, les expressions, les tours de phrase dont la perte serait regrettable. Les comparer aux termes, aux expressions, aux tours de phrase de la langue française qui s'en rapprochent le plus. Discuter les valeurs des uns et des autres.

**VIII. — Beaux-Arts.**

1<sup>o</sup> La société demande une gravure inédite au burin ou à l'eau forte, dont le sujet sera pris dans l'histoire du nord de la France.  
2<sup>o</sup> Une médaille sera décernée au mémoire qui aura recherché avec le plus de soin, si l'uniformité d'aspect, dans les monuments, était en usage avant les temps de décadence, ou si ce n'est pas au contraire, la liberté laissée aux constructions qui a donné à chacune d'elles un caractère propre, et aux ensembles une variété pleine d'intérêt.  
Cette idée, bien qu'en opposition avec la mode actuelle a-t-elle été, oui ou non, pratiquée dans les beaux temps de l'art? Est-elle ou n'est-elle pas favorable au développement utile ou pittoresque d'une ville?

**IX. — Encouragements divers.**

1<sup>o</sup> Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur de l'ouvrage jugé le plus utile aux mœurs, publié dans le cours de l'année 1860-1861.  
La condition essentielle est que l'auteur appartienne au département du Nord.  
2<sup>o</sup> Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire scientifique publié du 1<sup>er</sup> décembre 1860 au 1<sup>er</sup> décembre 1861, pourvu que l'objet de ce mémoire soit applicable, plus ou moins directement, aux industries exploitées dans le nord de la France.  
3<sup>o</sup> La Société se réserve aussi de récompenser ou d'encourager par des primes ou médailles les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

**Agents industriels.**

Depuis 1831, la Société récompense par des Livrets de la Caisse d'Épargne, des primes et des médailles la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1861, elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

**Conditions générales du Concours.**

Les Mémoires et travaux présentés au Concours et les certificats des agents industriels seront adressés franc de port, à M. le Secrétaire-général de la société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 novembre 1861.

Ne seront admis à concourir que les Mémoires et Travaux inédits qui n'auront pas été présentés à d'autres sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Les ouvriers qui prétendent aux Médailles et Primes, offertes en faveur des bons et longs services, devront avant le 15 novembre 1861, par une lettre d'avis, faire connaître leur intention à M. le Secrétaire-général. Ils devront également lui adresser pour la même époque les certificats exigés.

Le Président,  
J. GIRARDIN.

Le Secrétaire-Général,  
H. BOS.

**DISCOURS**

PRONONCÉ PAR S. M. L'EMPEREUR

A l'ouverture de la session législative

LE 4 FÉVRIER 1861.

MESSIEURS LES SENATEURS,  
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Le discours de chaque session résume en peu de mots les actes passés et les projets à venir. Jusqu'à ce jour, cette communication, restreinte par sa nature, ne mettait pas mon gouvernement en rapport assez intime avec les grands corps de l'Etat, et ceux-ci étaient privés de la faculté de fortifier le gouvernement par leur adhésion publique ou de l'éclairer par leurs conseils.

J'ai décidé que tous les ans un exposé général de la situation de l'Empire serait mis sous vos yeux et que les dépêches les plus importantes de la diplomatie seraient déposées sur vos bureaux. Vous pourrez votre sentiment sur les faits qui s'accomplissent, non plus comme autrefois par une simple paraphrase du discours du trône, mais par la libre expression de votre opinion. Cette amélioration initie plus amplement le pays à ses propres affaires, et fait même connaître ceux qui le gouvernement comme ceux qui siègent dans les Chambres, et malgré son importance n'altère en rien l'esprit de la constitution.

Autrefois, vous le savez, le suffrage était restreint; la Chambre des députés avait, il est vrai, des prérogatives plus étendues; mais le grand nombre des fonctionnaires publics qui en faisaient partie donnait au gouvernement une action directe sur ses résolutions.

La Chambre des pairs votait aussi les lois; mais la majorité pouvait être à chaque instant déplacée par l'adjonction facultative de nouveaux membres. Enfin, les lois n'étaient pas toujours discutées pour leur valeur réelle, mais suivant la chance que leur adoption ou leur rejet pouvait avoir, de maintenir ou de renverser un ministère. De là, peu de sincérité dans les délibérations, peu de stabilité dans la marche du gouvernement, peu de travail utile accompli.

Aujourd'hui toutes les lois sont préparées avec soin et maturité par un conseil composé d'hommes éclairés qui donnent leur avis sur toutes les mesures à prendre. Le Sénat, gardien du pacte fondamental, et dont le pouvoir conservateur n'use de son initiative que dans les circonstances graves, examine les lois sous le seul rapport de leur constitutionnalité; mais, véritable cour de cassation politique, il est composé d'un nombre de membres qui ne peut être dépassé.

Le Corps législatif ne s'immisce pas, il est vrai, dans tous les détails de l'administration; mais il est nommé directement par le suffrage universel et ne compte dans son sein aucun fonctionnaire

publie  
entier  
c'est  
nemer  
branle  
march  
souver  
homme  
telles  
entre  
a préc  
Epu  
votre  
vant la  
voir le  
aux al  
réclam  
scienci  
impatie  
A la  
lées,  
somma  
et au d  
A l'i  
tenden  
cole, in  
chers  
quence  
sante,  
à rendi  
le moind  
que no  
matière  
comme  
contract  
facilité  
et les tr  
économ  
quatre-  
nuelles  
présent  
cessaire  
veaux i  
que je  
nière. L  
ministre  
directio  
même d  
tres du  
seront  
périté.  
A l'e  
ver dan  
étrangè  
ment la  
légitim  
gérer n  
pas en  
sympat  
grand,  
tout ce  
justice.  
Des é  
venus é  
déjà si  
d'accor  
meilleu  
grands  
non-int  
maître  
tions et  
conflits  
Certe  
l'inconv  
bien fac  
mes pré  
prit fait  
tions, l  
d'une r  
Je n  
route p  
posées.  
mainten  
table, d  
attaqué,  
imploré  
C'est  
notre d  
de la S  
sont auj  
à la Fra  
C'est-  
droit à l  
peau u  
flotté su  
croix,  
tienne,  
capitale  
notre rel